

07/06/2017



TECHNIQUES

Protocole Techniques

Le SNAPATSI obtient des avancées significatives pour les OC



Après l'indexation du bordereau de salaire des OC sur le barème de la Fonction Publique (*augmentation de 2 fois 0,6%, en janvier et juillet 2017*), le **SNAPATSI** annonce aujourd'hui le paiement de la **prime de rendement (16% du salaire brut)** à hauteur de l'échelon réel de rémunération au lieu du calcul sur le premier échelon du groupe d'affection plafonné au 5ème échelon du groupe.

CETTE MESURE SERA EFFECTIVE SUR VOS FICHES DE SALAIRE DU MOIS DE JUIN 2017 AVEC EFFET RÉTROACTIF AU 1ER JANVIER 2017.



BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI obtient pour vous !!!